



## DÉMARCHE DE COCONCEPTION

Imaginons et consolidons ensemble le **cycle d'approvisionnement alimentaire local, durable et solidaire** à Montréal

### ANNEXE : Glossaire

Novembre 2023

Les définitions suivantes ont permis de guider les réflexions de la démarche de coconception mais “nous” reconnaissons qu’il n’y a pas de consensus pour plusieurs des terminologies conceptuelles. Les définitions ont été choisies pour représenter au maximum le contexte dans lequel la démarche s’inscrit, c’est-à-dire la recherche d’efficience et de solidarité dans le système alimentaire local et durable et la recherche de réponses collectives à l’insécurité alimentaire. Les définitions de travail utilisées s’appuient au maximum sur des données issues de la recherche. Elles demeurent tout de même sujettes à évolution et à précision dans le futur.

**Accessibilité** : La notion d’accès à l’alimentation est multiple. Elle concerne différentes dimensions de l’accessibilité : économique, pratique, sociale et culturelle, citoyenne. Il apparaît que les personnes en situation de précarité alimentaire sont justement celles qui cumulent des freins dans plusieurs voire la totalité de ces dimensions. (Alphandéry et al. 2020).

**Aliments locaux** : « Selon l’Agence canadienne d’inspection des aliments (ACIA), le terme local peut être utilisé pour les aliments produits dans la province où ils sont vendus ou, encore, pour les aliments vendus dans d’autres provinces ou territoires dans un rayon de 50 km de la province ou du territoire d’origine. Le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ) va dans le même sens, en associant “manger local” à “acheter des aliments produits au Québec” ou encore “préparés au Québec”. C’est aussi ce que font les grandes chaînes de supermarchés présentes au Québec. Elles ont toutes adopté une politique d’achat local au cours des dernières années. » (Aliments du Québec, 2022).

**Alimentation durable** : « [...] ensemble de pratiques, de la production à la consommation de biens alimentaires, économiquement viables, socialement soutenables et écologiquement responsables. » (Chiffolleau et Prevost, 2012).

**Agriculture durable** : « [...] une agriculture qui évolue indéfiniment vers une utilité humaine plus grande, une utilisation plus efficace des ressources, tout en respectant un équilibre avec l’environnement, qui soit favorable aux hommes comme aux autres espèces ». (Harwood, 1990)

**Agriculture soutenue par la communauté (ASC)** : « Type d’agriculture (souvent appelée « paniers bio ») où le client établit un partenariat avec un agriculteur de sa communauté en s’engageant à acheter d’avance sa part des récoltes pour une période déterminée. Celui-ci offre aux agriculteurs la garantie d’un revenu tôt en saison et la possibilité de planifier d’avance la production et les récoltes, tout en assurant aux citoyens le privilège d’un lien direct avec le producteur. » (Réseau des fermiers de famille, 2020).

**Aliments québécois** : « [...] un aliment ayant été cultivé, élevé ou pêché au Québec ou un aliment ayant subi une transformation de sa nature au Québec par une entreprise étant elle-même considérée comme québécoise, c’est-à-dire exerçant ses activités dans un établissement situé sur le territoire québécois.» (SNAAQ - MAPAQ, 2020).

**Autonomie alimentaire** : « Processus de prise de pouvoir individuel et collectif permettant à toutes et tous de pouvoir exercer son droit à l’alimentation. L’autonomie alimentaire vise

l'accessibilité à une nourriture de qualité, salubre, suffisante, durable et variée ainsi qu'un meilleur contrôle du système alimentaire. Elle repose sur quatre piliers : l'accessibilité alimentaire, le pouvoir de choisir, le respect et l'action collective. Pour l'atteindre, il est nécessaire d'agir de manière globale en agissant sur les causes de l'insécurité alimentaire. » (Belisle et al, 2015).

**Autosuffisance alimentaire** : « Capacité pour un territoire (pays, province, région, ville, etc.) à répondre aux besoins alimentaires de sa population par ses propres ressources et sa propre production et lui assurer une autonomie alimentaire. » (FAO, 2020).

**Chaîne d'approvisionnement alimentaire** : Cette chaîne, qui consiste à acquérir des aliments, est transversale et implique à la fois la production agricole, le commerce des denrées et leur redistribution sociale et géographique (Janin, 2019). Voici une définition éclairante de l'auteur Pierre Janin présentée dans l'un de ses textes, publié en 2019. « Mettant aux prises des acteurs, des ressources et des lieux, l'approvisionnement est toujours très lié à un contexte. Le temps et l'espace y constituent des marqueurs essentiels : ils se matérialisent par des discontinuités, des accélérations, lorsque les ressources se raréfient ou que les échanges se contractent ou se réorientent; ils expriment des régularités, lorsque l'approvisionnement est — tant bien que mal — assuré et que les variables prix et qualité n'aggravent pas l'inaccessibilité. Au-delà de l'expression d'une offre et d'une demande, d'une relation entre besoins et capacités, l'approvisionnement est une question politique, marquée par des arrangements, des alliances et des concurrences qui participent de cette distorsion » (Janin, 2019, p. 9).

« Les dynamiques d'approvisionnement dépendent de nombreuses variables, telles que la disponibilité saisonnière des produits, le volume des denrées en circulation, les niveaux de prix de gros ou de détail, la distance géographique et l'état des infrastructures routières, etc. (...) l'approvisionnement se pose en des termes très différents, voire contradictoires du point de vue du fournisseur, du transporteur, du régulateur ou du mangeur... Pour les experts et pour les décideurs, l'approvisionnement joue un rôle clé pour atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle » (Janin, 2019, p. 10).

**Circuits alimentaires courts** : Les circuits courts sont des formes de commercialisation des aliments mobilisant au plus un intermédiaire entre producteur.rice.s et consommateur.rice.s (vente directe ou indirecte) (Chiffolleau et Prevost, 2012; Équiterre, 2009; Ministre de l'Agriculture des pêcheries et de l'Alimentation, 2022). En voici quelques exemples : vente à la ferme, autocueillette, marché public, vente de paniers, vente en tournée et vente individuelle par internet (Ministre de l'Agriculture des pêcheries et de l'Alimentation, 2022).

**Circuits alimentaires de proximité** : La principale différence avec les circuits courts est l'accent sur les kilomètres parcourus en plus du nombre d'intermédiaires. La distance géographique entre le/la producteur.rice et le consommateur.rice est le critère de base de ce concept, bien que cette distance varie en fonction du type de production concernée. Les kilomètres alimentaires, dans le cas des produits agricoles simples comme les fruits et légumes, sont d'approximativement 150 kilomètres maximum du lieu de production ou de transformation. Une autre façon de calculer la distance de ces circuits de commercialisation est que le/la

producteur.rice et les consommateur.rice.s demeurent dans la même région administrative (MAPAQ, 2019). La notion de proximité comporte trois dimensions d'importance égale, soit les dimensions *spatiale, fonctionnelle et relationnelle*.

- La dimension spatiale désigne un rapprochement géographique entre consommation et production;
- La dimension fonctionnelle désigne le bon acheminement du produit de sa source jusqu'au consommateur.rice, par l'entremise des différent.e.s acteur.trice.s du système (production, cueillette, pêche ou transformation);
- La dimension relationnelle désigne la valorisation de l'interconnaissance entre ces acteur.trice.s, permettant ainsi des échanges marchands économiquement viables pour les acteur.trice.s concerné.e.s (Collectif Récolte, 2020 ; Praly et coll., 2014).

**B2B** : (*Business to Business*) Activités ou services entre organismes et organisations

**B2C** : (*Business to consumer*) Activités ou services des organisations adressés aux consommateurs individuels

**Initiative d'accès digne à une alimentation durable pour tous et toutes** : « Association ou projet dont l'objectif est de donner accès à une alimentation digne et de qualité pour tous. Si leur mode d'action se rapproche de celui de l'aide alimentaire, elles sortent du système « classique » en ne s'approvisionnant pas, ou pas uniquement via des circuits de don et se tournent vers un approvisionnement marchand. Dans tous les cas, elles ont une réflexion sur la qualité de l'offre qu'elles proposent à leurs usagers et tentent le plus possible de se rapprocher de leur idée d'un système alimentaire durable. » (Léa Pettgen)

**L'insécurité alimentaire** : « [...] est l'incapacité de se procurer ou de consommer des aliments de qualité, ou en quantité suffisante, de façon socialement acceptable, ou encore l'incertitude d'être en mesure de le faire. L'insécurité alimentaire des ménages est souvent liée à une incapacité financière d'assurer une alimentation adéquate » ([Santé Canada](#), 2023).

**Logistique (dans la chaîne alimentaire)** : C'est l'ensemble des opérations de coordination pour le transfert de flux depuis le lieu de production/conception/préparation jusqu'au lieu de consommation (Raton et al., 2020). Par flux, on entend ceux qui sont matériels, d'informations et financiers. Son objectif est d'acheminer le bon produit au bon endroit au bon moment, à coûts maîtrisés et dans les quantités souhaitées. La logistique comporte des dimensions tant opérationnelles que stratégiques. Dans le cas de circuits courts, les fermes doivent réaliser, gérer et planifier un nombre plus ou moins grand de tâches logistiques et de transport, en plus des activités de production. Il s'agit presque d'un second métier avec de nouvelles compétences à acquérir, notamment :

- en conditionnement et entreposage des produits
- en gestion de commande, de livraison
- ou encore en facturation

(Collectif Récolte, 2021).

**Marchés solidaires** : Marchés favorisant l'accès à une alimentation locale (produits frais) et abordable au sein de quartiers où les enjeux en matière de sécurité alimentaire sont documentés (secteurs avec un indice de pauvreté, déserts alimentaires, etc.).

**Mutualisation** : Action de mutualiser, répartir solidairement parmi les membres d'un groupe ou de mettre en commun.

**Personne en situation de précarité alimentaire** : « Une personne ne disposant pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri. » (Paturel, 2017).

**Plaidoyer** : « Discours ou écrit en faveur de quelqu'un, d'une idée, d'une cause etc., (Encyclopedie Larousse, 2023)

**Pôle logistique alimentaire** : « Entreprise coopérative ou OBNL (selon le cadre de référence de l'économie sociale et la loi sur les coopératives) regroupant des exploitants agricoles, ou des individus, ou des organisations qui travaillent ensemble pour construire des systèmes alimentaires durables de proximité. Elle relie les agriculteurs aux consommateurs par une ou plusieurs fonctions de la chaîne logistique dans une optique de maximiser les retombées sociales, économiques et environnementales sur le territoire. » (Définition du CQCM, 2022)

**Solidaire** : «[...] dans le sens de donner une place et un accès équitable à tou.te.s en fonction de leurs capacités.» (Collectif Récolte, 2022)

**Sécurité alimentaire** : Selon la définition de la FAO, « [...] la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, économique et social à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (Encyclopedie Universalis, 2023).

**Droit à l'alimentation** : Le droit à l'alimentation pour chaque être humain est reconnu par le droit international. Selon le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, « [...] le droit à une alimentation adéquate est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec autrui, a accès à tout instant, physiquement et économiquement, à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer » (Encyclopedie Universalis, 2023).

**Système alimentaire** : « Réseau de collaboration qui intègre la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits alimentaires ainsi que la gestion des matières résiduelles. » (Vivre en ville, 2020)

**Système alimentaire alternatif** : La caractéristique distinctive de ce système est la propension à l'aspect d'alternative (« alternatifité ») au modèle agro-industriel dominant et au système conventionnel (Le Velly, 2017). Exemples d'initiatives d'un système alimentaire alternatif : les circuits courts et de proximité, le commerce équitable, les initiatives de courtage, les initiatives d'échanges, les jardins collectifs, les jardins communautaires, les frigos communautaires, la cueillette urbaine et plus encore (Brisebois, 2017 ; Brisebois et Audet, 2018).). En plus d'apporter des réponses concrètes, elles ont le but plus large de rendre les chaînes d'approvisionnement alimentaire durables. Plus précisément que ces chaînes complexes soient économiquement plus viables, socialement soutenables et écologiquement responsables (Chiffolleau et Prevost, 2012). Par exemple, « (...) elles peuvent être des innovations sociales qui apportent des réponses multidimensionnelles aux impacts — sociaux et environnementaux, entre autres — de la mondialisation économique et qui créent ainsi des espaces pour l'expression de valeurs, d'objectifs et de motivations qui ne pourraient pas fleurir à l'intérieur du cadre du système économique conventionnel » (Brisebois, 2017, p.5). Elles peuvent donc être qualifiées d' « agents de changement social » (Allen et coll., 2003) qui créent des niches pour l'impulsion de transformations plus radicales (Brisebois, 2017; Seyfang, 2006). Les transformations s'opèrent non pas seulement au niveau de la production agricole, mais à toutes les étapes de la chaîne agroalimentaire (Brisebois, 2017; Green et coll., 2003).

## Démarche de coconception

« Imaginons et consolidons ensemble le cycle d’approvisionnement local, durable et solidaire à Montréal »

### Annexe 1 - Glossaire

#### Autres documents en lien avec la démarche de coconception :

- [Rapport d'étape 1 de la démarche de coconception](#)
- [Rapport d'activité 1 : Forces et besoins identifiés des initiatives existantes à Montréal](#)
- [Rapport d'activité 2 : Idéation de maillons manquants pour rendre le système alimentaire montréalais encore plus local, durable et solidaire](#)
- [Tableau de travail de l'activité 2 - Idéation de maillons manquants pour rendre le système alimentaire montréalais encore plus local, durable et solidaire](#)

**Remerciements** : Un grand merci à tou.te.s les participant.e.s de l'atelier de coconception, pour leur temps, la belle participation aux activités et pour la relecture de ce document. Merci aux collègues du Collectif Récolte et à Aline Goguel, stagiaire, qui ont participé à l'animation des ateliers et qui ont contribué à la relecture et aux compléments d'information de ces rapports.

**Date de publication** : novembre 2023

Rapport rédigé par Isabelle Vandeplas et Emilie Boivin-Deroy

Ce glossaire s'inscrit dans le programme [Système alimentaire local et intégré à Montréal](#) (SALIM), un programme multipartenarial porté par le Collectif Récolte, à l'aide du financement de Montréal en commun.

[Montréal en commun](#) est une communauté d'innovation pilotée par la [Ville de Montréal](#) et financée par le [Gouvernement du Canada](#) dans le cadre du [Défi des villes intelligentes](#).

Montréal 

Canada 

